



ENCOURAGER LES DEPLACEMENTS DOUX

Objectif I1

Impliquer les citoyens dans l'accompagnement du PCM et la promotion d'une mobilité douce

Indicateur - Pourcentage d'actions du PCM traitées et mises en œuvre



ENERGIE

Action

62

Poursuivre la politique de placement des parkings à vélos

Contexte

La mobilisation de la Commune pour une mobilité douce (thème repris par l'Agenda 21, le Bilan Carbone et le Plan Communal de Mobilité) va dans le sens d'une augmentation du nombre de vélos à Uccle. Mais, le manque d'infrastructures et notamment de parkings à vélos représente un frein pour l'usage fonctionnel (courses,...) et donc l'utilisation régulière du vélo.

Développement de l'action

- Développer et densifier le stationnement vélo pour couvrir l'ensemble du territoire en tenant compte en priorité des zones commerçantes, des écoles, des pôles culturels et sportifs.
- Editer un plan mentionnant les emplacements gratuits et couverts.
- Faire un appel à la population pour identifier les demandes de boxes à vélos privatifs et faire des propositions dans les quartiers denses.

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : favoriser un déplacement non polluant et améliorer la qualité de l'air.

Economiques : encourager les déplacements fonctionnels dans les petits commerces du centre, minimise les vols. Suppression des frais de parking ou d'essence.

Sociaux : une utilisation régulière est bénéfique pour la santé. Amélioration de la sécurité dans les centres urbains par diminution du nombre de véhicules.

Indications de calendrier

Action en cours à continuer.

Acteurs

Pilote(s)	Service Urbanisme
Service(s)	Environnement
Autre(s)	

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre de ★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)